

Avis voté en plénière du 13 janvier 2015

Les données numériques : un enjeu d'éducation et de citoyenneté

Déclaration du groupe de l'UNSA

L'accroissement des données produites par tous - entreprises, particuliers, scientifiques, institutions publiques - et des objets connectés qui débouchera sur le web 3.0 d'ici à 2020, ainsi que le perfectionnement des outils d'analyse sont comparés aujourd'hui à un phénomène de révolution aussi importante que l'imprimerie en son temps.

Les réels enjeux issus de l'analyse en temps réel de ces données massives, tels que notamment les enjeux de sécurité au niveau national et mondial, le traitement plus efficace des pathologies, le développement de la recherche et la prévention de catastrophes, le développement de nouvelles technologies et de nouveaux emplois ou encore l'organisation plus efficiente de services ou l'optimisation de l'offre commerciale doivent se conjuguer au respect de la vie privée, de la confidentialité, du libre-arbitre, de l'éthique, du libre choix, de l'égalité entre tous les citoyens.

Les informations disponibles sur le net n'ont pas de frontières, le cadre juridique doit évoluer pour les dépasser afin d'engager toutes les parties prenantes sur un même socle de droits et devoirs.

Le *Big Data* entraîne des évolutions de modèles économiques pour les entreprises et les nations, mais aussi une évolution des modes d'apprentissage, de structuration de la pensée et d'analyse personnelle.

L'accès aux informations disponibles sur le net est devenu un facteur d'intégration social et économique, la fracture numérique concerne l'Etat mais aussi nos entreprises.

La France doit être un acteur dynamique pour capter au niveau national le potentiel économique et les retombées en matière de création d'emplois. Aujourd'hui, ce sont les GAFAs (Google, Apple, Facebook, Amazon) qui captent hors de la France la valeur économique des données que nos institutions et nos citoyens mettent à disposition sur la toile.

A cet effet, l'UNSA est attachée au développement d'une filière *big data*, l'une des « *sept ambitions pour une France innovante et dynamique* », génératrice d'emplois qualifiés et garantie d'un traitement des données et d'une gestion des risques à la française.

La France s'est emparée de ces questions en nommant un administrateur général des données et en investissant dans le développement des analyses, des outils de stockage et des moteurs de recherche nationaux, dans la mise en œuvre de la normalisation des données et de la sécurisation des

échanges, ainsi que dans le recrutement et la formation des analystes de données massives qui nécessitent des compétences multiples.

Mais peu de choses semble fait pour l'éducation à l'usage du numérique au profit des citoyens, des entreprises et des administrations. C'est ce à quoi s'attache cet avis et à cet effet, l'UNSA partage les préconisations dans sa volonté d'englober l'ensemble de la société, de l'école aux entreprises, afin de former des citoyens éclairés et vigilants.

Pour l'UNSA, il est important de rappeler que la dématérialisation de l'apprentissage et la mise à disposition de savoirs sur le net ne doit pas engendrer la généralisation de l'isolement des « apprenants ». Il est primordial pour la construction de la pensée de nos jeunes qui seront les citoyens de demain, de leur capacité à raisonner, à hiérarchiser l'information, à l'analyser que les enseignements du parcours initial restent interactifs dans un cadre collectif et présentiel.

Les français entretiennent un rapport paradoxal sur le sujet numérique se dotant massivement d'objets connectés tout en se manifestant préoccupés par les questions de protection de leurs données personnelles.

L'environnement personnel de tous les citoyens étant connecté, ces derniers doivent avoir les moyens de prendre la mesure des enjeux mais aussi des risques. Il s'agit de faire respecter la loi Informatique et Libertés qui prévoit le droit à être informé de la collecte et de l'utilisation de ses données, le consentement explicite et le droit à l'oubli. Prendre le temps de comprendre, savoir paramétrer, se poser les bonnes questions n'ont jamais été aussi essentiels. Trop peu de citoyens y sont sensibilisés et préparés.

Pour limiter les dérives, les questions notamment de l'incitation à transmettre des données personnelles, du consentement et encore du détenteur des données et de leur marchandisation doivent être encadrées et adaptées aux besoins.

Les préconisations restent à l'aube des réflexions sur ces sujets appelés à se développer et se transformer à la mesure de la rapidité de la croissance des données, du développement des outils d'analyse et des usages qui en seront faits.

L'ensemble de la vie citoyenne doit se saisir de la question du numérique et développer les outils opérants à son échelle.

Ainsi, pour une école de la citoyenneté innovante, l'éducation nationale se doit par exemple de réfléchir au BYOD (*Bring Your Own Device*) ou AVEC (Apportez Votre Equipement personnel de Communication) en contexte scolaire, au filtrage d'internet dans les établissements, à l'interdiction de l'usage des téléphones mobiles en primaire et au collège qui met en infraction les enseignants qui autorisent des usages pédagogiques pertinents, ou encore à la réforme des examens dans un monde connecté.

L'UNSA a voté l'avis.